



## ARRÊTÉ

relatif aux dénominations de plusieurs artères sur le territoire de la commune de Bellevue

29 octobre 2014

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune de Bellevue du 15 avril 2014;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 2 octobre 2014,

### ARRÊTE :

1/ Il est donné le nom de :

**Chemin de l'Argile**

au chemin partant de la route des Tuileries en direction du chemin Aux-Folies. C'est à cet endroit qu'a été extrait pour la première fois le matériau nécessaire à la fabrication de la tuile.

Le code voie de cette artère est le n° 64084.

**Chemin du Pertuis**

au chemin reliant la route des Fayards au chemin de Bois-d'Avault et jouxtant le lieu de naissance du Gobé (cours d'eau). L'appellation « pertuis » est en référence au trou par où se perd l'eau des bois d'Avault.

Le code voie de cette artère est le n° 64106.

**Promenade du Campus**

au chemin longeant la route de Collex au niveau de l'université Webster. Cette voie est appréciée par les piétons et les universitaires.

Le code voie de cette artère est le n° 64076.

**Sentier Sans-Souci**

au petit chemin longeant le nant des Limites entre le chemin de la Chênaie et le chemin de la Glaise. Il faisait autrefois partie de la propriété créée par Henry Barbey en 1846 qui baptisa sa propriété « Sans Souci ».

Le code voie de cette artère est le n° 64092.

Entrée en vigueur de ces dénominations : 1<sup>er</sup> novembre 2014

2/ Ces dénominations doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DALE	1 ex.
DF	1 ex.
DSE	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La Chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. H. ...', written over the text 'La Chancelière d'Etat :'. The signature is fluid and cursive.